



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENOUVELLEMENT DES AUTORITÉS JUDICIAIRES

Prestation de serment des procureures et procureurs du Ministère public vaudois

Le Conseil d'Etat a procédé mercredi 14 février 2018 à l'assermentation des procureures et procureurs du Ministère public vaudois.

Lors d'une cérémonie qui s'est tenue dans l'hémicycle du Grand Conseil vaudois, les procureurs du Ministère public (procureur général adjoint, premiers procureurs d'arrondissement, procureurs spécialistes rattachés au Ministère public central, procureurs d'arrondissement) ont prêté serment devant le Conseil d'Etat, promettant d'être fidèles à la Constitution fédérale ainsi qu'à la Constitution du canton de Vaud.

Cette assermentation a eu lieu en présence de MM. Eric Kaltenrieder, Président du Tribunal cantonal, Eric Cottier, Procureur général, et de Mme Valérie Midili, secrétaire générale de l'Ordre judiciaire.

Conformément à l'article 8 alinéa premier de la loi sur le Ministère public, les procureurs du Ministère public vaudois sont nommés par le Conseil d'Etat pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 2018 et jusqu'au 31 janvier 2023.

Le Conseil d'Etat tient à remercier les procureures et procureurs du Ministère public pour leur engagement au service de la justice et de la sécurité de la population.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 février 2018

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 Eric Cottier, Procureur général, 021 316 65 25

Photo assermentation procureurs - 14 02 2018 ARC Jean-Bernard Sieber